

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 22 juin 2017**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 mai 2017.

L'an deux-mil dix-sept, le vingt-deux juin,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2017

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM HILLAIRET Dominique, PATEAU Bruno, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mesdames MASSON Florence, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam, M. CRAIPEAU Fabrice, Madame MORNET Evelyne.

Excusés : BARREAU Aude

Monsieur Yann HERBRETEAU a été désigné secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décisions du Maire : - 02/06/2017 : Renonciation au droit de préemption au 1bis Rue des Sources, parcelle A 2056 de 596 m²

- 16/06/2017 : Renonciation au droit de préemption au 5 La Vieille Malvergne, parcelles A 1215, 1277, 1279, 1527, 1528, 1723 et 1725 d'une superficie totale de 15 828 m²

- 06/06/2017 : Renonciation au droit de préemption au 19bis Rue du Jaunay, parcelle A 1125 et 1688 d'une superficie totale de 671 m²

- 22/06/2017 : Signature du devis d'Orange pour les travaux d'effacement de la Rue des Jardins, pour un montant de 3 841.39 € HT

- 22/06/2017 : Signature du devis de Vendée Eau pour les travaux aux Blaires, pour un montant de 1 651.40 € HT

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2017.06.01 : Trésor Public : admission des titres en non valeur Budget Camping

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Trésor Public d'admission en non valeur se rapportant à des titres de 2012 correspondant à des locations de chalets, qui n'ont pas pu être encaissés suite au surendettement de la personne et ont fait l'objet d'une décision d'effacement de dettes. Le montant total s'élève à la somme de 884.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *D'admettre en non valeur les titres présentés pour un montant total de 884.00 €*
- *D'autoriser Mr le Maire à émettre un mandat au compte 6542 de la somme présentée*

DELIB N° 2017.06.02 : DM n° 1 Budget camping Les Ouches

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande du Trésor Public d'admission en non valeur et pour faire face à des dépenses non budgétées, il convient de procéder à des virements et ouvertures de crédits.

Il propose donc les virements et ouvertures suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6542	Créances éteintes	884.00	
758	Produits divers gestion courante		1694
023	Virement section d'investissement	810	
Total section de fonctionnement		1694	1694

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	Autres immo corporelles	810	
021	Virement section fonctionnement		810
Total section d'investissement		810	810

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité la proposition du Maire

DELIB N° 2017.06.03 : DM n° 1 Budget Principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits, suite notamment à l'ouverture du dépôt de pain et de journaux.

Il propose donc les virements et ouvertures suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	3040	
60628	Autres fournitures non stockées	3700	
60636	Vêtement de travail	63.78	
6161	Assurances	279.23	
6218	Autre personnel extérieur	1500	
6336	Cotisations CNFPT	104	
6411	Personnel titulaire	4200	
6451	Cotisations URSSAF	1265	
739211	Attribution compensation	1129.62	
023	Virement section Investissement	2690.37	
7088	Autres produits d'activités annexes		4 300
74121	Dotation solidarité rurale		13 672
Total section de fonctionnement		17 972	17 972

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
204171	Subventions d'équipements versées	446	
2138	Autres construction	1494.69	
2184	Mobilier	205.12	
2315	Installations, matériel et outillage tech	544.56	
021	Virement section Fonctionnement		2690.37
Total section d'investissement		2690.37	2690.37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité la proposition du Maire

DELIB N° 2017.06.04 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les emplois de la Fonction Publique Territoriale (art 34 Loi du 26 janvier 1984) sont créés par l'organe délibérant.

Il informe le Conseil que suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, il conviendrait de modifier le tableau des effectifs afin de permettre son évolution de carrière.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :
 - o Suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial et création du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} Août 2017
- D'arrêter à cette date le tableau des effectifs comme suit :
 - o Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (35h/sem) 1
 - o Adjoint Administratif Principal de 1^{er} classe à 27h/sem 1
 - o Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (35h/sem) 1
 - o ~~Adjoint Administratif Territorial (35h/sem) 0~~

- Adjoint Technique Territorial (35h/sem) 2
- Adjoint Technique Territorial à 25h/sem 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- *D'approuver les modifications du tableau des effectifs susmentionnées*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir*

DELIB N° 2017.06.05 : Enquête Publique Impasse de la Forge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 janvier 2017 concernant les cessions et l'échange de terrains Impasse de la Forge afin de mettre le cadastre en conformité avec la réalité.

Il l'informe que les cessions ont déjà eu lieu et qu'il reste l'échange de terrains à finaliser. Cette procédure nécessitant une enquête publique.

Il rappelle également les conditions de l'échange sans soulte avec Mr Thébault :

- Mr Thébault cède la parcelle A2144 de 41 m² à la commune qui lui rétrocède la parcelle A 2145 de 23 m²

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *REAFFIRME son accord pour l'échange sans soulte aux conditions ci-dessus exposées et énoncées également dans la délibération n°2017.01.03 du 24 janvier 2017.*
- *DECIDE la mise à l'enquête publique*
- *AUTORISE Mr le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire*

3 – DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Aménagement du bourg Phase 2 : Réfection du plateau devant l'église pour cause de problème d'accessibilité. Les plantations seront faites en octobre.
- Aménagement du bourg Phase 3 : cette phase concerne la Rue de l'Océan et la Rue du Jaunay. Discussion en cours avec le géomètre pour voir si il est techniquement possible d'aller plus loin sur la Rue de l'Océan lors de cette phase, afin de conserver la partie la moins onéreuse pour 2018.
- Dépôt de pain et journaux : le service fonctionne bien, en moyenne 30 baguettes, 15 pains et 25 journaux par jour. Question se pose pour le remplacement de Christelle pendant les congés d'été.

4 – CCPA : Définition des enjeux du PLUiH

Dans le cadre de la mise en place du PLUiH et afin d'engager la construction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Monsieur le Maire présente le document préparé par le bureau d'études CITTANOVA, document à partir duquel les communes doivent prioriser leur choix concernant les enjeux du PLUiH.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Location de Matériels : stands, tables et bancs : Monsieur le Maire propose au Conseil d'arrêter la location des stands aux particuliers pour cause de détérioration. Le Conseil donne son accord, l'usage des stands sera désormais réservé aux associations de la commune.

Concernant les tables et les bancs, leur mise à disposition reste gratuite pour les piques nique de quartier, cependant les organisateurs devront venir à la mairie pour retirer un bon.

- Lettre trimestrielle : en plus des informations habituelles, il sera fait un point sur les réalisations à mi-mandat.
- Lotissement privé au Lutron : Mr le Maire informe le Conseil de la demande du lotisseur de pouvoir transférer les parties communes (c'est à dire la route permettant l'accès aux 4 lots), dans le domaine communal. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Prochaines réunions : 25 juillet 2017

En Mairie le 23 juin
Le Maire

